

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2014

## RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 244

présenté par

M. Dolez, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, Mme Fraysse et M. Sansu

**ARTICLE 15**

Supprimer les alinéas 36 et 37.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En excluant de l'accès à un hébergement en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou en hébergement d'urgence, les personnes ayant refusé ou abandonné l'hébergement proposé, ces alinéas remettent en cause le principe de l'accueil inconditionnel en hébergement des personnes sans domicile.